

DELIBERATION N° 17 /2019

L'an deux mil dix neuf, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de vote pour :	12

Courrier arrivé le

29 JUIL. 2019

MAIRIE DE LA FRETTE
ISERE

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2019

Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Catherine DECHENAUD, Bernard ESPITALLIER, Florence GLEBIOSKA, Roland LEVET-TRAFIT, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Dorian SILLANS.

Absents excusés : Antoine DE CONCINI, Noël CARRIQUIRY
Absent non excusé : Benjamin TOSI

Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON

18 JUIL. 2019

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD – Ad'AP ET RESTRUCTURATION MAIRIE

Madame Le Maire rappelle que par délibération du 29 novembre 2018, le conseil municipal avait donné son accord pour concrétiser le projet de restructuration de la mairie, et avait validé la proposition de réaliser cette opération par tranche de travaux.

Les services techniques et administratifs de la mairie de La Frette ne sont pas compétents et pas non plus habilités pour concevoir le montage des dossiers pour chaque acteur et chaque phase du projet,

Madame Le Maire rappelle que l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité) relatif au bâtiment « mairie » arrive à son terme, et que cet agenda est lié à la restructuration de la mairie; par conséquent la poursuite du projet entre dans la phase urgente.

Madame Le Maire rappelle que l'étude de faisabilité réalisée en 2018, estime à 12% la maîtrise d'œuvre de l'opération totale.

Elle rappelle également la nécessité d'entreprendre en 1^{ère} tranche les travaux de VRD pour accessibilité PMR et aménagements extérieurs.

Madame Le Maire donne le contenu de la proposition d'Alp'Etudes pour une maîtrise d'œuvre à 7% applicable sur un montant de travaux estimé à 190 000 €, soit une **rémunération de 14 250 € HT** pour une mission complète comprenant les phases AVP/PRO/ACT/DET et AOR.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Le Maire, et compte-tenu de ce qui précède,

Le conseil municipal par **12 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre :**

ACCEPTE la proposition d'ALP'ETUDES selon les critères définis, et selon la rémunération fixée à soit **14 250 € HT.**

.../...

.../...

CHARGE Madame le Maire de signer avec ALP'ETUDES la proposition de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant, pour l'opération VRD pour accessibilité PMR et aménagements extérieurs, dans le cadre de la restructuration de la mairie.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Monique CHEVALLIER.

